



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de  
Val-de-Ruz

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012 ;

vu le règlement communal sur les eaux, du 18 avril 2016 ;

vu la demande d'octroi d'autorisation générale d'installer présentée par M. Thomas Willi pour l'entreprise Thomas Willi, Sanitaire – Chauffage – Energies renouvelables aux Breuleux ;

vu le préavis favorable de Viteos SA ;

sur la proposition du chef du dicastère des eaux,

**arrête :**

### **Autorisation**

#### **Article premier :**

M. Thomas Willi, né le 26 septembre 1971, originaire de Mosen, titulaire du diplôme de technicien sanitaire TS, représentant de l'entreprise Thomas Willi, Sanitaire – Chauffage – Energies renouvelables, Rue du Moulin 1, 2345 Les Breuleux, est autorisé à exécuter et faire exécuter par le personnel de l'entreprise, sous son contrôle et sa responsabilité, les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz.

### **Intransmissibilité**

#### **Art. 2 :**

La présente autorisation générale est accordée à Thomas Willi personnellement. Elle est intransmissible.

### **Conformité**

#### **Art. 3 :**

Le titulaire de l'autorisation générale d'installer se conformera en tous points au règlement précité, aux directives GW1 de la SSIGE et aux ordres de Viteos SA.



**Arrêté du Conseil communal**  
relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations  
intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

**Entrée en vigueur**

**Art. 4 :**

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

**Exécution**

**Art. 5 :**

Le dicastère des eaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 10 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

R. Tschopp

P. Godat

**Distribution (en original) :**

- \* **M. Thomas Willi**      **1**
- \* **Chancellerie**        **1**
- \* **Viteos SA**            **1**